

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 22/05/2024

Date d'affichage :

DELIBERATION N° 022-2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit mai à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, et Fabien SCHURRER.

Absents : Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christophe MAUREL et Laurent RUDELLE

Pouvoirs : Guillaume CIANCIO qui donne pouvoir à Lucienne ANDRIEU.
Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Jean-Luc CARMINATI
Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL
Laurent RUDELLE qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES

Séverine ARGELLIES a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT – AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX ROUTIERS SUR LA RD180 ROUTE DE COMBES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département a décidé d'aménager la chaussée de la RD 180 route de Combes entre les PR 0+000 et 0+600 en entrée d'agglomération de la commune de Le Pujol-sur-Orb.

Parallèlement à cette intervention située en entrée de son agglomération, la commune de Le Pujol-sur-Orb envisage la sécurisation des cheminements et l'amélioration du réseau pluvial.

Ce projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions du code de la commande publique relatives à la maîtrise d'ouvrage publique.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, les parties ont convenu, conformément aux dispositions de L.2422-12 du code de la commande publique, que la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement serait réalisée par le Département, qui agira ainsi en tant que maître d'ouvrage désigné de l'opération.

L'enveloppe financière totale prévisionnelle allouée à la réalisation de l'opération est fixée à 160 000 € HT soit 192 000 € TTC répartie comme suit :

Financement par le Département : 59 % 95 000 € HT soit 114 000 € TTC

Financement par la commune : 41 % 65 000 € HT soit 78 000 € TTC

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de réalisation de travaux routiers sur la RD180 route de Combes et de l'autoriser à signer la convention jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents et représentés

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

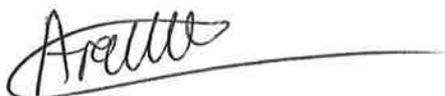
ID : 034-213402118-20240528-DEL0222024-DE

Berger
Levrault

APPROUVE le projet de réalisation de travaux routiers sur la RD180 route de Combes

AUTORISE Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux routiers sur la RD180 route de Combes ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Séverine ARGELLIES



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.